

Délégation départementale de la Vienne

Pôle Santé Publique Environnementale
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Floriane UMBRICHT
Tél. : 05 49 42 31 87
Mèl. : floriane.umbricht@ars.sante.fr

**Le responsable du pôle santé publique et
environnementale
Délégation départementale de la Vienne**

A

**DDT 86
A l'attention de Madame MAXIME**

Réf. : 23FU275AVS044

Poitiers, le **12 AVR. 2023**

Objet : Réponse à la consultation de l'ARS sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Usseau

Le projet prévoit la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol avec un local technique, une citerne souple et une clôture.

Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

Concernant le bruit, l'étude d'impact indique que l'habitation la plus proche est localisée à environ 100 mètres de l'emprise du projet. Les nuisances sonores se concentreront au niveau du transformateur et du poste de livraison. En cas de gêne occasionnée pour le voisinage, des mesures de bridage devront être mises en œuvre le cas échéant.

Lors de la phase de travaux, il conviendra de limiter au maximum l'impact des nuisances sonores sur les riverains. Pour le personnel intervenant sur le chantier, la réglementation du travail devra être strictement appliquée pour limiter les risques.

L'exploitant veillera à entretenir la végétation du site par des méthodes naturelles, de manière mécanique (tonte/ débroussaillage) ou par le pâturage d'ovins.

S'agissant de l'entretien des panneaux photovoltaïques, il conviendra de n'utiliser aucun produit chimique.

L'ambrosie à feuilles d'armoise, espèce végétale nuisible, est présente dans le département de la Vienne. Elle constitue un enjeu majeur pour la santé publique. Il conviendra d'y apporter une attention particulière afin d'éviter son installation lors du chantier par l'apport de terres saines. Par ailleurs, la mise en place de mesures de surveillance et de lutte telles que l'arrachage en cas de détection sera nécessaire.

Sous réserve de la prise en compte des éléments précédents, j'é mets un avis favorable sur ce projet.

Le responsable du pôle santé publique
et environnementale



Philippe VANSYNGEL

